

Province de Namur

Profondeville, le

Arrondissement de Namur

COMMUNE DE PROFONDEVILLE

Agent traitant :Monsieur Laurent Pierret

Téléphone : 081/42.02.35 – Fax : 081/41.34.46

DECLARATION CONCERNANT LES ECRITS PUBLICITAIRES NON ADRESSES.

Afin d'éviter la taxation d'office, pourriez-vous compléter, signer et nous renvoyer la présente déclaration, **préalablement à la distribution**, à l'**Administration Communale de Profondeville, chaussée de Dinant, 2 à 5170 Profondeville.**

Une seule déclaration peut être transmise suivant votre planning de distribution prévu pour l'année 2013.

S'il n'y a qu'une distribution partielle, veuillez cocher les communes concernées.

NOM ET ADRESSE DE

L'EDITEUR RESPONSABLE :

T.V.A. DE L'EDITEUR RESPONSABLE :

SEMAINE DE DISTRIBUTION :

n° du au

NOMBRE D'EXEMPLAIRES :

COMMUNES DE DISTRIBUTION :

TAUX D'APPLICATION :

Arbre : 219 boîtes

La taxe est fixée en fonction du poids :

Bois-de-Villers 1.264 boîtes

0,010 € jusqu'à 10 grammes inclus

Lesve : 808 boîtes

0,029 € + de 10 grammes à 40 grammes inclus

Lustin : 797 boîtes

0,044 € + de 40 grammes à 225 grammes inclus

Profondeville : 1.322 boîtes

0,080 € + de 225 grammes

Rivière : 239 boîtes

0,006 € pour la presse régionale gratuite

TOTAL : 4.649 boîtes

Fait à le Signature du déclarant,